

RÉUNION DU 06 JUIN 2020

PRÉSENTS : M. MIQUEL, M^{me} GATT, M^{me} GRENIER, M. LAUGIER, M^{me} MILLEQUAND, M. BOURDON, M. RONDEAU, M. REFONDINI, M^{me} URENA.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. JEANDEL (représenté par M. MIQUEL).

ABSENT : M. BOUTAGOUGA.

CABINET THINOT : M. CAPOMAGGIO.

- **NUISANCES SONORES**

La voltige aérienne très fréquente au dessus du site du Castellet Park entraîne des nuisances sonores insupportables pour les résidents. Des propriétaires proposent la rédaction d'une pétition à faire signer à toutes les personnes du Camp du Castellet et le dépôt d'une plainte à la gendarmerie pour nuisance sonore et préjudice occasionné aux personnes sensibles effrayées par ces exercices de voltige incessants. M. Capomaggio doit envoyer un texte et des précisions sur la marche à suivre.

- **PISCINE ET CLUB HOUSE**

Les règles sanitaires imposées par la préfecture et présentées par M. Capomaggio pour l'ouverture de la piscine paraissent trop compliquées à mettre en œuvre :

- sens d'entrée et de sortie différents,
- contrôle des entrées et créneaux horaires pour limiter le nombre de personnes présentes,
- contrôle par les services préfectoraux des mesures mises en place avant de recevoir l'autorisation d'ouverture.

Pour nous permettre de respecter ces règles, nous serions dans l'obligation de mettre en place un contrôle continu des entrées et sorties pour limiter le nombre de personnes dans l'eau et aux abords. Obligation de nettoyer régulièrement les accès, les rampes, etc. Le coût serait trop important. Il nous semble donc impossible d'assurer l'ouverture de la piscine avec ces contraintes.

La restauration du Club House est liée à la fréquentation de la piscine sachant que les soirées à thème ne seront pas autorisées, la rentabilité de la location saisonnière ne sera pas assurée.

Sachant que tout manquement à ces règles entraînerait la responsabilité civile et pénale du président, les membres du bureau valident à l'unanimité de

- ne pas ouvrir cette année la piscine ainsi que le club house,
- annuler les animations prévues,
- ne pas louer la salle jusqu'au 15 septembre.

- **PRÉSENCE DE RATS**

Des copropriétaires nous ont signalé la présence de rats dans leur parcelle. Si vous êtes dérangés par ces nuisibles, merci de le signaler afin que le nécessaire soit fait.

- **GROS DÉBITEURS**

De nouvelles procédures ont été engagées envers les propriétaires débiteurs n'ayant pas régularisé leur situation malgré les différents courriers adressés.

- **FIBRE OPTIQUE**

L'entreprise Eiffage s'est manifestée pour l'installation de la fibre optique en aérien. Nous avons exigé l'utilisation des fourreaux prévus pour le téléphone. Nous leur avons fourni de nouveau les plans du réseau. M. De March et M. Rondeau sont chargés du suivi de ce dossier.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 11 h 30.